



Système fédéral de crédits compensatoires pour les gaz à effet de serre : Commentaires du CPEQ sur les guides

Le ministère de l'Environnement du Canada publiait en juin dernier deux guides sur le système de crédits compensatoires intitulés « Règles du programme et lignes directrices à l'intention des promoteurs de projet » et « Règles du programme de vérification et lignes directrices à l'intention des organismes fournissant des vérifications ». Le guide s'adressant aux promoteurs de projets décrit les critères ainsi que les procédures à respecter pour l'admissibilité et l'enregistrement des projets ainsi que pour les calculs conduisant à la reconnaissance de crédits d'émissions. Quand au guide destiné aux organismes de vérification, il décrit les critères auxquels ces organismes sont assujettis pour obtenir la reconnaissance de leur titre de vérificateur.

Le 20 juillet 2009, les membres du comité sur les changements climatiques du CPEQ se réunissaient pour échanger en vue d'élaborer les commentaires portant sur ces deux documents. Selon cette dernière version des guides, les projets peuvent être éligibles à partir de

janvier 2006 tandis que les réductions d'émissions ne peuvent être créditées qu'à partir de janvier 2011.

Le système canadien de crédits compensatoires pour les gaz à effet de serre s'inscrit dans la démarche du *Cadre réglementaire sur les émissions atmosphérique*. Le système de crédits compensatoires sera en effet l'un des outils qui permettra aux émetteurs réglementés d'atteindre les cibles de réduction de gaz à effet de serre fixées.

Pour plus de détails, veuillez consulter le mémoire du CPEQ disponible dans la section Publications de notre site, ainsi que les ébauches des guides disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.ec.gc.ca/creditscompensatoires-offsets/default.asp?lang=Fr&n=109DDFBA-1>

et le *Cadre réglementaire sur les émissions atmosphérique* à l'adresse suivante :

http://www.ec.gc.ca/doc/media/m_124/toc_fra.htm

DANS CE NUMÉRO

Activités du CPEQ

Système fédéral de crédits compensatoires pour les GES: commentaires du CPEQ sur les guides 1

Présentation sur le projet de loi américain sur les changements climatiques 2

Première liste des indicateurs de développement durable: le CPEQ présente son mémoire 3

Consultation sur les critères de reconnaissance du WCI 5

Conférence sur le bâtiment vert 5

Premier midi du développement durable de l'automne: Cirque du soleil 6

Midi du développement durable de Novembre: Domtar et la SAQ 6

Activités provinciales

Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau 7

Activités fédérales

Déclaration des gaz à effet de serre—2009 7

Activités internationales/autres provinces

Pourparlers de Bonn sur les changements climatiques 8

Événements du CPEQ 9

Congrès de l'AQEI 9

Autres événements 10

Programme de stage d'observation 10

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES DU CPEQ

Quebecor Media, filiale de l'entreprise Quebecor Inc., est l'un des plus importants conglomérats de médias au Canada qui rassemble des chefs de file de l'industrie du disque, de la télévision, du livre, des journaux et de l'internet.

G.E.R. environnement inc. offre des services de consultation en environnement, incluant l'ingénierie et l'évaluation environnementale.

Maxi-technologies groupe Inc. offre des services— conseils sur le marché du carbone, les crédits de carbone et tous les éléments connexes.

Présentation du projet de loi américain Waxman-Markey sur les changements climatiques: *Quelles sont les retombées potentielles pour les entreprises du Québec?*

À la suite de l'adoption du projet de loi HR 2454 à la chambre des représentants des États-Unis, le CPEQ organisait une conférence visant à informer ses membres des grandes lignes de ce projet et de ses retombées potentielles pour les entreprises du Québec. Me Anne-Marie Sheahan, associée du cabinet McCarthy Tétrault et monsieur Mustapha Ouyed, Directeur de projets au sein de la firme Golder Associés Ltée agissaient comme conférenciers.

Monsieur Ouyed a d'abord expliqué l'origine du réchauffement climatique relié aux émissions de gaz à effet de serre. Il a par la suite indiqué aux membres que le projet de loi américain reconnaît un nouveau gaz à effet de serre en plus des six gaz reconnus par le Protocole de Kyoto. Il s'agit du trifluorure d'azote (NF₃) qui comporte un potentiel de rétention d'énergie 17 200 fois plus élevé que celui du dioxyde de carbone. Le projet de loi Waxman-Markey confère d'ailleurs à l'administration le pouvoir d'ajouter de nouveaux gaz à effet de serre au système réglementaire. Me Sheahan a ensuite présenté la chronologie des étapes franchies par le projet de loi à ce jour ainsi que ses axes principaux soit l'énergie propre, l'efficacité énergétique, la réduction des gaz à effet de serre et la transition vers une économie fondée sur l'énergie propre.

Le projet de loi propose une combinaison de mesures réglementaires et incitatives afin d'appuyer chacun des grands axes. L'énergie propre fait l'objet de mesures incitatives comme les programmes encourageant la technologie Smart Grid ainsi que les véhicules électriques, mais fera aussi l'objet de mesures réglementaires telles les quotas d'énergie renouvelable imposés aux entreprises fournissant l'électricité. L'efficacité énergétique se fera par la promotion de mesures largement incitatives qui visent les secteurs de la construction et du « retrofitting » de bâtiments, de

la consommation résidentielle et industrielle, de la recherche ainsi que de la sensibilisation des organismes et institutions publiques et communautaires. Le projet prévoit de plus des standards d'émissions pour les divers secteurs de transport. L'administration reconnaît le virage important que représente la transition vers une économie fondée sur l'énergie propre en prévoyant un soutien aux travailleurs, un soutien économique aux consommateurs, une assistance à l'exportation de technologies propres ainsi que des rabais pour certains secteurs industriels.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre sera réglementée par le système d'échange et de plafonnement proposé. Nos présentateurs ont entre autres souligné plusieurs différences notables entre le système américain proposé et l'ébauche du système canadien. Par exemple, les cibles de réduction américaines sont mesurées en émissions absolues par rapport aux émissions de l'année de référence 2005, tandis que les cibles canadiennes sont mesurées en intensité (exprimée en tonnes d'émissions de GES par tonne produite) par rapport à l'intensité des émissions de l'année de référence 2006. De plus, le seuil d'assujettissement proposé par le projet Waxman-Markey est de 25 000 tonnes de CO₂e et le seuil de déclaration est de 10 000 tonnes de CO₂e, contrairement au système canadien pour lequel le seuil de déclaration est présentement de 50 000 tonnes de CO₂e. Bien que le seuil d'assujettissement canadien n'ait pas encore été confirmé, on peut s'attendre à ce qu'il soit plus élevé que le seuil de déclaration. De plus, le système américain fixerait des plafonds limitant les droits d'émissions ainsi que les crédits compensatoires tandis que le système canadien ne prévoit plafonner que les droits d'émissions.

Suite à la page 4

Première liste des indicateurs de développement durable: *le CPEQ présente son mémoire*

Le 31 juillet 2009, le comité sur le développement durable du CPEQ se réunissait pour préparer un mémoire sur la Première liste des indicateurs de développement durable.

Cette première liste d'indicateurs de développement durable retient l'approche par capital. Les indicateurs démontreront donc l'état des différents types de capitaux sur lesquels repose la richesse de notre société soit le capital humain, le capital social, le capital produit, le capital financier et le capital naturel.

Cette approche est dérivée des sciences économiques et bien que le CPEQ y souscrive dans le cadre du développement des indicateurs permettant de mesurer l'évolution de la société québécoise dans le domaine du développement durable, nous avons néanmoins souligné certaines de ses tendances réductionnistes et proposé des modifications.

Entre autres, le gouvernement, par souci d'efficacité dans la mise en œuvre de cette démarche, avait convenu de sélectionner des indicateurs pour lesquels des données existent déjà. Ce faisant, le gouvernement n'a créé aucun nouvel indicateur spécifique au développement durable. Le CPEQ a donc suggéré plusieurs ajouts et modifications aux indicateurs qui permettraient de mesurer le développement durable de façon plus spécifique.

Notamment, la définition du capital produit utilisée référait uniquement aux « éléments d'actifs utilisés dans les processus de production et qui ont une durée de vie supérieure à un an » et les indicateurs choisis se limitaient à la valeur foncière du parc immobilier et au stock net de capital fixe des infrastructures et de la machinerie. Le CPEQ affirme que bien que cette définition du capital produit soit économiquement valable et que les indicateurs choisis mesurent en effet le capital produit, ils ne mesurent pas les facettes du capital produit pertinentes au développement durable.

Le CPEQ a donc suggéré d'ajouter l'intensité énergétique par pied carré aux indicateurs concernant le parc immobilier et d'élaborer à moyen terme un indice du bâtiment vert qui inclurait des considérations telles la consommation en eau et en énergie et l'utilisation de matières recyclées dans la construction. En ce qui concerne les infrastructures et la machinerie, le CPEQ a suggéré que le gouvernement se penche sur des mesures d'efficacité des infrastructures, plus particulièrement les infrastructures reliées à l'énergie, à l'eau et au transport, plutôt qu'à leur valeur nette. Le CPEQ a également recommandé l'ajout d'indicateurs relatifs aux infrastructures de transport en commun, à l'aménagement du territoire, à l'utilisation des ressources et aux services environnementaux tel le traitement des matières résiduelles.

Le CPEQ a également tenu à préciser que bien qu'il accepte l'approche par capitaux, il s'objecte au transfert des capitaux pour maintenir leur total combiné. Chaque capital dispose d'une valeur intrinsèque qui doit être préservée séparément. Ce concept est au cœur même de la notion du développement durable.

Le CPEQ a fait valoir l'importance de prendre en compte les systèmes d'indicateurs de développement durable qui se développent dans les autres provinces canadiennes afin de pouvoir éventuellement comparer les systèmes de comptabilisation des provinces et améliorer le système québécois le plus rapidement possible.

Le 27 août 2009, Madame Lauzon présentait ce mémoire du CPEQ en commission parlementaire. Ce mémoire est maintenant disponible dans la section Publications de notre site internet à l'adresse suivante:
cpeq.org/Publications

Présentation du projet de loi américain Waxman-Markey sur les changements climatiques: *Quelles sont les retombées potentielles pour les entreprises du Québec?*

Suite de la page 2

Les présentateurs ont aussi discuté de la compatibilité du système américain proposé avec les systèmes internationaux, régionaux et étatiques existants. En effet, bien que le projet de loi vise à protéger le système fédéral en créant un moratoire de cinq ans empêchant les états de mettre en place des systèmes parallèles et de délivrer des crédits autres que les crédits fédéraux, le système fédéral reconnaîtra des crédits pour des actions précoces enregistrées sous d'autres programmes reconnus, ce qui permettrait aux crédits créés par le WCI d'être reconnus en tant que crédits pour action précoce. De plus, selon nos présentateurs, il n'y aurait pas de plafond fixé pour les crédits pour actions précoces ni de restrictions géographiques, ce qui permettrait de reconnaître sur le marché américain les crédits émis aux entreprises québécoises en vertu du WCI.

Au chapitre des crédits compensatoires, les crédits internationaux pourront aussi être transigés sur le marché américain mais leur valeur sera moindre de façon à privilégier les projets américains. Il serait possible qu'une disposition similaire soit ajoutée au niveau des crédits pour action précoce.

En ce qui concerne les mesures protectionnistes, on édicte l'obligation pour le Président des Etats-Unis d'imposer des remises de droits d'émissions aux importateurs de biens provenant de pays dont les mesures n'atteindraient pas les standards des Etats-Unis si aucun traité international n'est ratifié d'ici 2018. Bien que cet horizon ne soit pas immédiat, cette disposition irrite déjà grandement les pays émergents et inquiète même le Canada. Cette mesure présentera un défi majeur lors de la prochaine Conférence des parties à Copenhague visant à négocier un accord post-Kyoto.

D'après nos présentateurs et certains membres présents, on constate déjà un impact sur

l'industrie des sables bitumineux de l'Alberta qui investit des sommes importantes au niveau de la capture et de l'entreposage du carbone afin de demeurer compétitive. Les exportations d'énergie du Canada vers les Etats-Unis pourraient aussi être désavantagées en raison de la définition d'énergie renouvelable retenue par le projet de loi. En effet, selon cette définition, l'énergie hydroélectrique n'est reconnue que si elle provient de nouvelles installations, ce qui pourrait écarter une grande partie de la production d'électricité du Québec. Ces sources d'énergie ne bénéficieraient alors pas des quotas d'énergie renouvelable imposés par le projet de loi américain et pourraient être désavantagées par rapport aux multiples projets éoliens américains.

Durant leur présentation, Me Sheahan et Monsieur Ouyed ont aussi explicité de façon concrète le fonctionnement de base du système de plafonnement et d'échange en fournissant des exemples, ont démontré l'impact du projet de loi américain à l'aide de projections des émissions ainsi que de comparaisons de différents scénarios et ont traité des pénalités prévues pour les entreprises qui ne respecteraient pas leurs obligations.

Leur présentation est maintenant disponible sur le site internet du CPEQ dans la section Publications à l'adresse suivante: cpeq.org/Publications



Consultation sur les critères de reconnaissance des crédits compensatoires du Western Climate Initiative (WCI)

Le 24 juillet dernier, le Western Climate Initiative publiait le document « Offset Definition and Eligibility Criteria » qui définit les crédits compensatoires ainsi que leurs critères de reconnaissance. Ce document faisait l'objet de consultations jusqu'au 21 août. À la suite d'une réunion d'urgence du comité sur les changements climatiques, le CPEQ transmettait ses commentaires au WCI ainsi qu'au MDDEP.

Les commentaires émis portaient entre autres sur la définition d'un crédit ainsi que sur l'inclusion dans les protocoles de méthodologies concernant la quantification des émissions et des fuites, l'incertitude, la complémentarité et les risques d'inversion. Le CPEQ affirmait, comme nous l'avons fait au sujet des guides concernant le Système fédéral canadien de crédits compensatoires pour les gaz à effet de serre, que seule la complémentarité réglementaire devrait être considérée alors que la complémentarité financière devrait être exclue de la liste de critères d'acceptation des projets. De plus, le CPEQ se prononçait contre l'inclusion d'exigences relatives aux co-bénéfices tout en favorisant la démonstration par le promoteur que le projet ne produira pas d'impacts environnementaux collatéraux non souhaitables.

Pour les périodes d'octroi des crédits et d'enregistrement des projets, le CPEQ recommandait une période d'enregistrement de 8 ans qui débuterait au plus tôt en 2012, date correspondant à la mise en œuvre de la première phase du système de plafonnement et d'échange du WCI. Les périodes de renouvellement seraient illimitées. De plus, le CPEQ recommandait que les projets ayant débuté et créé des réductions antérieurement à 2012 puissent bénéficier de crédits à partir de l'année d'adhésion au WCI de l'entité juridique où le projet a été mis en œuvre. En effet, à partir de l'adhésion d'une province ou d'un état, les entreprises oeuvrant sur ces territoires auraient raisonnablement pu mettre des projets en marche dans l'espoir d'obtenir des crédits du WCI.

Nous vous invitons à consulter le document « Offset Definition and Eligibility Criteria » à l'adresse suivante :

<http://www.westernclimateinitiative.org/news-and-updates>

ainsi que le texte complet des commentaires du CPEQ dans la section Publications de notre site internet à l'adresse suivante :

cpeq.org/Publications

Conférence sur le bâtiment vert

Le CPEQ vous convie à une conférence sur le bâtiment vert le 24 septembre de 8h30 à 12h00, au Salon St Laurent de l'hôtel Inter-Continental.

Dans le cadre de cette conférence, le Dr. Bulle, chercheure au Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG), Monsieur André Bourassa, Président de l'Ordre des architectes ainsi que Mme Susan Rowley du Conseil du bâtiment durable viendront nous présenter leur vision du bâtiment vert.

Deux de nos membres, monsieur Simon Bérubé, directeur principal, aménagement et communication, chez Sobeys Québec inc. et monsieur Daniel Gagné, chef divisionnaire - Responsabilité d'entreprise et environnement, Bell Canada, viendront également nous présenter les raisons pour lesquelles ils ont opté pour une politique favorisant le bâtiment vert.

Nous espérons que vous serez des nôtres lors de ces présentations. Pour vous inscrire, veuillez visiter la section *Activités* de notre site internet à l'adresse suivante : http://cpeq.org/activites_formation

**Premier Midi du développement durable de l'automne
9 septembre 2009
*Le Cirque du soleil présentera sa démarche
de développement durable***

À l'occasion du premier midi du développement durable de l'automne, monsieur Gil Favreau, directeur de l'action sociale et de la coopération internationale viendra partager avec nous l'expérience acquise par le Cirque du Soleil à travers l'implantation de sa démarche de développement durable.

Le Cirque publiait cette année son quatrième bilan annuel d'actions citoyennes incluant les actions sociales, culturelles, environnementales et de responsabilité sociale prises en 2008 par l'entreprise ainsi que par ses employés. En ce qui a trait à l'environnement, le bilan relève notamment plusieurs actions ayant trait à la réduction de la consommation d'eau, la

gestion des matières résiduelles, l'efficacité énergétique et l'approvisionnement responsable.

Nous vous invitons donc à nous rejoindre le 9 septembre dès 12h00 au salon Vieux-Montréal de l'hôtel InterContinental pour cette présentation. Les participants auront comme toujours l'occasion de soumettre leurs questions à notre invité. Pour plus de détails sur l'activité et pour vous inscrire, veuillez consulter la section *Activités* de notre site internet à l'adresse suivante : http://cpeq.org/activites_formation

**Midi du développement durable du mois de novembre
*Domtar et la SAQ nous présenteront leurs dernières initiatives***

Dans le cadre du midi du développement durable du mois de novembre, monsieur Guy Boucher, vice-président environnement de Domtar et monsieur Mario Quintin, directeur du développement durable à la SAQ viendront présenter les démarches de développement durable de leur entreprise respective.

Entre autres, Domtar produit depuis plusieurs années un rapport annuel de croissance durable et a acquis la certification du Forest Stewardship Council (FSC) pour ses pratiques de gestion forestière ainsi que la certification environnementale ISO 14001 pour la plupart de ses installations.

Quant à la SAQ, elle a gagné un prix de développement durable au troisième Gala de reconnaissance en développement durable de Montréal pour le retrait des sacs jetables de ses succursales.

Nous vous attendons donc le 18 novembre de 12h00 à 14h00 au salon St-Jacques de l'Hôtel Intercontinental. Pour vous inscrire, veuillez visiter la section *Activités* de notre site internet à l'adresse suivante : http://cpeq.org/activites_formation

ACTIVITÉS PROVINCIALES



EAU

Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau

Le 26 août 2009, le décret édictant le *Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau* était publié dans la Gazette officielle du Québec. Le règlement entrera en vigueur le 10 septembre prochain.

Ce règlement vise les entités prélevant de l'eau à des fins commerciales, excluant toutefois plusieurs domaines dont l'agriculture, la production d'énergie hydroélectrique ainsi que les prélèvements effectués à partir d'un système de distribution. Ainsi, à compter du 10 septembre, toute entité dont les prélèvements d'eau atteignent un volume moyen quotidien de 75 mètres cubes par jour sera assujettie à l'obligation de déclarer annuellement ses prélèvements. Les déclarations annuelles devront détailler les volumes prélevés sur une base mensuelle grâce à des équipements

de mesure ou à des estimations basées sur des méthodes reconnues.

Dans le cadre des consultations menées à l'automne 2008 sur le projet de règlement, le CPEQ déposait un mémoire afin de transmettre les préoccupations de ses membres. Plusieurs des commentaires du CPEQ ont été retenus dans la version finale du règlement, dont l'importance de fixer la base d'estimation du seuil de déclaration de 75 mètres cubes par jour à une moyenne mensuelle ainsi que la nécessité d'être cohérent par rapport à l'unité de référence.

Pour plus d'information, veuillez consulter le décret ainsi que le texte du règlement, tout deux affichés dans la section « Publications » de notre site.

ACTIVITÉS FÉDÉRALES



CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Déclaration des gaz à effet de serre—2009

Le 11 juillet 2009, un avis concernant la déclaration des gaz à effet de serre était publié dans la Gazette officielle du Canada. L'avis s'applique à l'année civile 2009 et vise toute personne exploitant une installation qui rejette, pendant l'année civile 2009, un ou plusieurs des gaz à effet de serre au-delà de la quantité seuil déclenchant l'obligation de déclarer. Selon cet avis, le seuil de déclaration des émissions de GES passe désormais de 100 000 tonnes à 50 000 tonnes de CO₂ pour l'année 2009.

Au niveau provincial, nous nous attendons à ce que le *Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère* soit modifié de façon à harmoniser le seuil de déclaration du Québec avec celui du

système de plafonnement et d'échange du WCI, qui est fixé à 10 000 tonnes.

Pour plus de détails, consultez l'avis en utilisant le lien suivant :

<http://gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2009/2009-07-11/html/notice-avis-fra.html#d101>

ainsi que le document concernant les déclarations obligatoires du WCI intitulé « Final Essential Requirements of Mandatory Reporting » disponible à l'adresse suivante :

<http://www.westernclimateinitiative.org/component/remository/Reporting-Committee-Documents/Final-Essential-Requirements-for-Mandatory-Reporting/>

Activités internationales / Autres provinces



Les pourparlers de Bonn sur les changements climatiques

Du 10 au 14 août, le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements pour les parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP) et le Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-CLA) tenaient des consultations informelles à Bonn en Allemagne. Ces sessions avaient pour but de préparer des documents explicatifs et de clarifier les enjeux afin de faciliter la progression des négociations devant mener à un nouvel accord lors de la cinquième Conférence des parties au Protocole de Kyoto qui se tiendra à Copenhague en décembre 2009. Cette conférence se trouve également être la quinzième conférence des parties à la Convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques.

Les deux groupes de travail se sont donc concentrés sur une version révisée du texte de négociation qui couvre entre autres les principaux axes adoptés dans le plan d'action de Bali soit l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ses effets, le financement, la technologie et l'élaboration d'une vision commune de l'action concertée à long terme. Les groupes ont discuté des engagements des pays

industrialisés au niveau des réductions de gaz à effet de serre à la suite de la période couverte par le protocole de Kyoto qui se termine en 2012. Les groupes de travail se sont aussi penchés sur des problématiques sectorielles reliées à l'aménagement du territoire et ses changements, la déforestation ainsi que les mécanismes de souplesse.

À la suite de ces pourparlers, de nouveaux documents de synthèse et techniques seront compilés en vue de la prochaine rencontre qui se tiendra en Thaïlande à la fin septembre. Entre temps, la troisième conférence mondiale sur le climat, la conférence de l'OCDE sur l'économie du changement climatique ainsi qu'une session de haut niveau convoquée par le Secrétaire des Nations Unies afin de faire progresser l'agenda des négociations auront lieu, chacune souhaitant informer la conférence des parties à Copenhague.

Pour plus d'information, veuillez visiter le site de l'IISD à l'adresse suivante :

<http://www.iisd.ca/climate/ccwgi/>

Ainsi que la liste des événements à venir :

<http://www.iisd.ca/upcoming/linkagesmeetings.asp?id=5>

ÉVÈNEMENTS DU CPEQ—AUTOMNE 2009

MIDI DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Cirque du Soleil
9 septembre, 12h00 à 14h00
Salon Vieux-Montréal, Hôtel Intercontinental

FORMATION SUR LE MARCHÉ DU CARBONE

10 et 11 septembre, 8h30 à 4h30
Salon Vieux-Montréal, Hôtel Intercontinental

MATINÉE SUR LE BÂTIMENT VERT

24 septembre, 8h30 à 12h00
Salon St-Laurent, Hôtel Intercontinental

ATELIER - CHANGEMENTS CLIMATIQUES 101

6 octobre, 8h30 à 12h00
Au bureau du CPEQ

ATELIER SUR LE MARKETING VERT

5 novembre, 8h30 à 12h00
Au bureau du CPEQ

MIDI DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Domtar et la Société des alcools du Québec
18 novembre, 12h00 à 14h00
Salon St-Jacques, Hôtel Intercontinental

FORMATION DE BASE EN ENVIRONNEMENT

24 et 25 novembre, 8h30 à 16h45
Au bureau du CPEQ

COMITÉ CONJOINT CPEQ-MDDEP

Activité offerte aux membres seulement
26 novembre, 9h30 à 13h00
À l'Hôtel Intercontinental

FORMATION SUR L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE

2 et 3 décembre, 8h30 à 16h30
Au bureau du CPEQ

COMITÉ CONJOINT CPEQ- ENVIRONNEMENT CANADA

Activité offerte aux membres seulement
9 décembre, 9h30 à 13h00
À l'Hôtel Intercontinental

Congrès de l'Association québécoise d'évaluation d'impacts *La Présidente participera aux débats de clôture*

L'Association québécoise d'évaluation d'impacts tiendra son congrès annuel le 4 et 5 novembre prochains à Montréal. Le thème de cet année sera « L'évaluation environnementale : un atout en période de crise économique? »

À l'agenda, on retrouve une revue du cadre législatif et du contexte socio-économique actuel des évaluations environnementales (ÉE) tant au niveau fédéral que provincial, des présentations thématiques entre autres sur l'ÉE stratégique et la participation publique aux ÉE,

des études de cas ainsi que des tables rondes.

La Présidente du CPEQ a été invitée à participer au débat de clôture portant sur l'avenir des ÉE, leur rôle au sein de la crise économique et leur impact sur l'avancement du développement durable. Pour plus d'information, veuillez consulter le programme de cet événement à l'adresse suivante :

<http://www.aqei.qc.ca/neuf/Congres2009.html>

AUTRES ÉVÈNEMENTS

Colloque « L'évaluation environnementale dans les fédérations : dynamique et nouveaux enjeux »

Du 13 au 15 septembre, Ottawa
Organisé par le Forum des fédérations
Pour information, contactez:
chaillie@forumfed.org

Atelier sur « L'Eau et l'industrie récréo-touristique: la santé des lacs et rivières des Laurentides »

Du 18 au 20 septembre, Val-des-Lacs
Organisé par Waterlution
Pour information:
emilie@waterlution.org

Congrès « Mobilité durable »

Du 23 au 25 septembre, Montréal
Organisé par l'Ordre des urbanistes du Québec
Pour information:
<http://www.ouq.qc.ca/>

Conférence sur la responsabilité élargie du producteur

Du 5 au 7 octobre, Montréal
Organisé par Conference on Canadian Stewardship
Pour information :
<http://www.canadianstewardship.com/2009accueil.html>

Forum Environnemental 2009 Québec-Chine

Du 9 au 17 octobre, Beijing, Tianjin, Jinan et Shanghai
Organisé par le MDEIE
Pour information, contactez :
alain.carrier@mdeie.gouv.qc.ca

Conférence internationale en écologie industrielle – Construire le futur d'aujourd'hui

Les 14 et 15 octobre, CEGEP de Sorel-Tracy
Organisé par le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI)
Pour information :
http://www.cttei.qc.ca/conf_accueil.php

Colloque « Produire et consommer autrement »

Les 19 et 20 octobre, Montréal
Organisé par Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et RECYC-QUÉBEC
Pour information : www.ecoentreprises.qc.ca

Conférence Climate Change –Measuring and Reducing Your Carbon Footprint in a Changing Regulatory Environment

Les 9 et 10 novembre, Toronto
Organisée par l'Association canadienne de normalisation
Pour information: learningcentre.csa.ca/

PROGRAMME DE STAGE D'OBSERVATION

L'École Félix-Leclerc de Pointe-Claire est à la recherche de lieux de stage dans le secteur de Montréal dans le domaine du développement durable et de l'environnement. Ces stages d'observation ont pour objet de permettre aux étudiants d'observer des professionnels à l'œuvre afin de consolider leur vision des métiers qu'ils considèrent poursuivre. Pour plus d'informations, veuillez contacter Jean-François Houle par courriel à l'adresse suivante : jfhoule84@hotmail.com.

Document publié par le Conseil patronal de l'environnement du Québec

640, rue St-Paul Ouest, bureau 206, Montréal, Québec, H3C 1L9
Tél.: (514) 393-1122 Fax : (514) 393-1146
Courriel: info@cpeq.org Site Internet: www.cpeq.org

ÉQUIPE DE PRODUCTION :

Édition : Hélène Lauzon
Rédaction et mise en page : Caroline Dufour

Ce Bulletin de nouvelles ne peut être reproduit sans la permission écrite du CPEQ. This newsletter is also available in English.

CPEQ Conseil Patronal de
l'Environnement du Québec